

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D\_17\_12\_2019\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

**Délibération n°17-12-2019-012**

*2.3 Droit de préemption urbain*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## URBANISME : MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LES COMMUNES DE BOËSSÉ LE SEC ET DE PRÉVAL

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-1,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

**Considérant** que l'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser des communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme.

**Considérant** que ce droit de préemption permet à la Communauté de communes ou à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser figurant sur les Plan Locaux d'Urbanisme des communes de Boëssé le Sec et Préval.

**PREND ACTE** que la délibération sera affichée pendant un mois dans les communes concernées et à la CCHS et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux d'annonces légales.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en place de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2019

Pour extrait conforme

Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU